

Genève, le 21 juin 2016

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Publication de deux nouveaux rapports d'audit de gestion

**GOUVERNANCE DES PROJETS MAJEURS D'INFRASTRUCTURE DE
GENÈVE AÉROPORT**

**CENTRALE D'ENGAGEMENT, DE COORDINATION ET D'ALARME (CECAL) DE
LA POLICE GENEVOISE**

À l'occasion de la parution de deux nouveaux rapports d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

mardi 28 juin 2016

à la salle des Fiefs

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

À 10 heures :

Genève Aéroport (GA) est un acteur majeur du développement économique du canton par ses activités aéronautiques et commerciales. En 2015, 15,8 millions de passagers et 70'000 tonnes de fret ont transité par l'aéroport, ce qui correspond à 142 destinations desservies par 59 compagnies aériennes de ligne.

Dans le cadre de la concession d'exploitation délivrée par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Genève Aéroport se doit de répondre à la demande de trafic aérien. Or les prévisions de croissance du nombre de passagers vont nécessiter pendant plusieurs années des investissements importants de la part de Genève Aéroport en matière d'infrastructures. L'objectif principal de cet audit est de s'assurer que le cadre de gouvernance et le processus de décision en matière d'investissement sont conformes à la légalité et au bon emploi des deniers publics.

À 11 heures :

La centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) a pour mission principale d'assurer le trafic permanent des divers réseaux d'émission et de réception de messages radio, de transmettre aux ressources de police sur le terrain toutes les demandes ou réquisitions lui parvenant, notamment sur les numéros d'appels d'urgence 117 et 112 (appel d'urgence européen). Il s'agit d'un des centres névralgiques de la police genevoise. Dans son analyse des risques, la Cour des comptes a identifié la non-prise en charge adéquate d'un appel d'urgence (117 et 112), quel que soit son motif, comme un risque générique majeur.

L'objectif principal de cet audit est de s'assurer que les mesures organisationnelles et techniques mises en œuvre par la CECAL permettent de prendre et traiter les appels d'urgence de manière efficiente et efficace.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle TERRIER
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch